



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrats de transition professionnelle

Question écrite n° 44842

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur la lutte pour l'emploi qui doit constituer pour chacun d'entre nous la priorité absolue. Pour les salariés privés d'emploi, le gouvernement a créé en 2006 le contrat de transition professionnelle. Ce contrat passé entre le service public de l'emploi et le salarié prévoit une indemnisation pouvant aller jusqu'à 80 % du salaire brut pendant un an, une incitation financière à reprendre un emploi et une formation. Il lui demande, la France étant en crise partout, s'il n'entend pas généraliser sur tous les bassins d'emploi le contrat de transition professionnelle et ce dans quel délai afin de permettre à nos concitoyens de retrouver le chemin de l'emploi où qu'il soit sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44842

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2713

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)